

# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME SCOP3

## ARTICLE 1 – INFORMATIONS LÉGALES

---

Le Site <https://www.scop-3.com> (ci-après « *la Plateforme* ») est édité par :

La société SCOP3, (ci-après « *la Société* »), société par actions simplifiée, au capital de 30 000 €, dont le siège social est sis BIC - CAP OMEGA, Rond-point Benjamin Franklin, 34960 Montpellier Cedex 2, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 900 805 540 représentée par la société NGB HOLDING, agissant en qualité de Président, elle-même représentée par Monsieur Frederic SALLES.

**Numéro individuel d'indentification TVA** : FR 27 900 805 540

**Contact** :

Courrier : BIC - CAP OMEGA, Rond-point Benjamin Franklin, 34960 Montpellier Cedex 2

Email : [contact@scop3.com](mailto:contact@scop3.com)

Téléphone : 04 48 747 747

## ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

---

Les présentes conditions générales d'utilisation de la Plateforme (ci-après « *Conditions Générales d'Utilisation* »), s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout accès et toute utilisation de la Plateforme de la Société, par des entreprises, des collectivités ou des associations (ci-après « *les Utilisateurs* ») quelles que soit les clauses pouvant figurer dans les documents de l'Utilisateur, et notamment ses conditions générales d'achat. L'Utilisateur est tenu d'en prendre connaissance avant toute utilisation et toute inscription sur la Plateforme.

Elles sont complétées par les Conditions Générales de Diffusion qui régissent la diffusion d'annonces de vente ou de don de biens d'occasion (ci-après « *les Annonces* ») sur la Plateforme par des professionnels, associations ou collectivités (ci-après « *les Annonceurs* »).

## ARTICLE 3 – SERVICES OFFERTS SUR LA PLATEFORME

---

La Société propose sur sa Plateforme des services de mise en relation des Utilisateurs avec les Annonceurs proposant de vendre ou de donner des équipements d'occasion (ci-après « *les Equipements* ») à des fins de réemploi de ces Equipements. Il est expressément précisé que les Equipements proposés sur la Plateforme ne font l'objet d'aucun reconditionnement, que ce soit par l'Annonceur ou par la Société.

La Société n'aura jamais la qualité de donateur ou de vendeur s'agissant des Annonces figurant sur la Plateforme.

**LA SOCIETE N'INTERVIENT QU'EN QUALITE DE FOURNISSEUR D'UN SERVICE DE MISE EN RELATION. ELLE N'INTERVIENT EN AUCUNE FAÇON DANS LA RELATION CONTRACTUELLE QUI SE FORME ENTRE L'UTILISATEUR ET L'ANNONCEUR.**

## **ARTICLE 4 – PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME**

---

### **4.1. Accès à la Plateforme**

La Plateforme est accessible gratuitement aux Utilisateurs disposant d'une connexion internet sauf stipulations contraires. Tous les coûts, quels qu'ils soient, afférents à l'accès à la Plateforme sont exclusivement à la charge de l'Utilisateur, seul responsable du bon fonctionnement de ses équipements informatiques ainsi que de son accès à internet.

### **4.2. Disponibilité de la Plateforme**

La Société fait son possible afin de permettre à l'Utilisateur un accès à la Plateforme 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure et sous réserve de ce qui suit.

La Société pourra, notamment, à tout moment, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée :

- suspendre, interrompre ou limiter l'accès à tout ou partie de la Plateforme, réserver l'accès à la Plateforme, ou certaines parties de la Plateforme, à une catégorie déterminée d'Utilisateurs ;
- supprimer toute information pouvant en perturber le fonctionnement ou entrant en contravention avec les lois nationales ou internationales ;
- suspendre ou limiter l'accès à la Plateforme afin de procéder à des mises à jour.

La Société est déchargée de toute responsabilité en cas d'impossibilité d'accès à la Plateforme du fait d'un cas de force majeure, au sens des dispositions de l'article 1218 du Code civil, ou du fait d'un événement échappant à son contrôle (notamment problème sur les équipements de l'Utilisateur, aléas techniques, perturbation sur le réseau internet...).

L'Utilisateur reconnaît que l'obligation de la Société quant à la disponibilité de la Plateforme est une simple obligation de moyens.

### **4.3. Inscription sur la Plateforme**

La consultation des Annonces diffusées sur la Plateforme est libre et gratuite. Toutefois, les commandes et l'accès aux services de la Plateforme (publication d'annonces, création de listes de favoris, achat d'équipements) nécessitent la création d'un compte sur la Plateforme par l'Utilisateur.

Lors de son inscription, l'Utilisateur devra renseigner les champs obligatoires demandés. Il s'engage à communiquer des informations exactes et sincères. En cas de modification des informations fournies, l'Utilisateur s'engage à modifier les données enregistrées dans son compte sur la Plateforme.

Lors de son inscription, l'Utilisateur accepte les présentes Conditions Générales d'Utilisation en cochant la case prévue à cet effet.

L'Utilisateur devra créer son identifiant et son mot de passe lors de son inscription sur la Plateforme. Ces identifiant et mot de passe sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande de l'Utilisateur ou à l'initiative de la Société, sous réserve d'en informer préalablement l'Utilisateur.

Une fois les données saisies, l'Utilisateur recevra un email contenant un lien permettant de confirmer l'exactitude de son adresse email.

S'agissant des associations éligibles aux dispositifs de réduction d'impôt prévus par les articles 200, 238 bis et 978 du Code général des impôts, la Société effectuera la vérification de cette éligibilité avant la validation de son compte Utilisateur. Une fois cette vérification effectuée, l'Utilisateur recevra un email contenant le lien permettant de confirmer l'exactitude de son adresse email. A défaut d'éligibilité de l'association, celle-ci devra créer son compte en qualité d'entreprise.

L'Utilisateur est seul responsable de son identifiant et de son mot de passe. Il s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les identifiants le concernant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Il devra informer sans délai la Société s'il constate une faille de sécurité liée notamment à la perte, à la communication volontaire ou au détournement de son identifiant et/ou mot de passe, afin que la Société puisse prendre sans délai toute mesure adaptée en vue de faire remédier à la faille de sécurité. La Société désactivera alors le compte de l'Utilisateur et renverra à l'Utilisateur un lien afin de réinitialiser son mot de passe par email à l'adresse renseignée par ce dernier.

#### **4.4. Désinscription de la Plateforme**

L'Utilisateur peut se désinscrire à tout moment de la Plateforme en supprimant son compte. Il devra alors demander cette désinscription en se rendant dans la rubrique « *Gérer mon abonnement* » sur son compte.

La désinscription est effective dès le traitement de sa demande par la Société. L'Utilisateur reconnaît que la désinscription de la Plateforme entraîne la suppression de l'ensemble de ses données et de ses contenus importés sur la Plateforme, à l'exception des données devant être conservées en vertu d'une obligation légale de conservation ou à des fins probatoires.

L'Utilisateur pourra toutefois créer un nouveau compte à tout moment en recommençant la procédure d'inscription à la Plateforme.

La Société se réserve le droit de suspendre ou de clôturer le compte de l'Utilisateur en cas de violation par l'Utilisateur de ses obligations prévues par les articles 4 à 8 et 11 à 13 des présentes Conditions Générales d'Utilisation, après envoi d'un courrier électronique de mise en demeure adressé à l'Utilisateur, resté sans effet pendant huit (8) jours.

---

## **ARTICLE 5 – CHOIX ET COMMANDES DES EQUIPEMENTS**

### **5.1. Caractéristiques des Equipements**

La gamme et les caractéristiques des Equipements sont décrites au sein des Annonces sur la Plateforme. L'Annonce précise notamment l'état de l'Equipement, sa date de disponibilité, sa localisation et sa description. Ces éléments sont fournis par l'Annonceur, sous sa seule responsabilité ; la responsabilité de la Société ne pouvant être recherchée en cas d'inexactitude de ces informations, qu'elle n'est pas en mesure de vérifier.

Les coordonnées de l'Annonceur sont également indiquées sur l'Annonce afin que celui-ci puisse donner les renseignements nécessaires aux Utilisateurs. Cependant, l'Utilisateur est seul responsable du choix de ses commandes d'Equipements.

## **5.2. Commande en ligne d'Equipements**

Toute commande nécessite l'inscription de l'Utilisateur sur la Plateforme et la connexion à son compte personnel.

### **Procédure de commande :**

L'Utilisateur sélectionne les Equipements d'un même Annonceur qu'il souhaite commander et valide le contenu de son « panier » sur la Plateforme. En cas de vente de ces Equipements par l'Annonceur, l'Utilisateur devra payer le prix des Equipements afin de valider sa commande.

La validation de la commande par l'Utilisateur exprime l'acceptation définitive sur les caractéristiques et éventuellement le prix des Equipements commandés.

Les modalités de retrait des Equipements commandés sont précisées à l'article 7 des présentes.

## **5.3. Preuve de la transaction**

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la Société dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus sur la Plateforme.

Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste de la part de la Société, les données conservées dans son système d'information ont force probante quant aux commandes passées par l'Utilisateur.

Lors de la confirmation de la commande en ligne, l'Utilisateur obtiendra un numéro de commande et aura un récapitulatif de sa commande. En l'imprimant et en le conservant, l'Utilisateur détient la preuve et la date de sa commande.

## **5.4. Modification de la commande**

Aucune modification de commande ne sera prise en compte par la Société après validation de sa commande par l'Utilisateur sauf accord exprès de la Société. L'Annonceur est également libre de prendre attache avec l'Annonceur afin de modifier sa commande.

## **5.5. Annulation de la commande**

En cas d'annulation de la commande par l'Utilisateur après sa validation par l'Annonceur, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, le prix total de la commande sera de plein droit acquis à l'Annonceur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Réciproquement, et hormis les cas de force majeure, en cas d'annulation de la commande par l'Annonceur, le prix éventuellement payé par l'Utilisateur lui sera restitué dans un délai de trente (30) jours.

## **ARTICLE 6 – TARIFS – PAIEMENT**

---

### **6.1. Tarifs**

Les Equipements peuvent être proposés sur la Plateforme gratuitement ou selon les tarifs fixés par l'Annonceur tels qu'indiqués sur la Plateforme. Ces tarifs sont exprimés Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises et, si l'Annonceur est assujetti à la TVA, tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande.

Après validation par l'Utilisateur de l'enlèvement des Equipements vendus, une facture est établie par l'Annonceur et mise à disposition de l'Utilisateur sur la Plateforme. A ce titre, l'Utilisateur s'engage à mettre régulièrement à jour les informations figurant sur son espace personnel sur la Plateforme, permettant l'établissement de cette facture. Ni la Société, ni l'Annonceur ne saurait être responsable en cas d'inexactitude de ces informations et donc de la facture établie par l'Annonceur.

### **6.2. Paiement**

#### *6.2.1. Moment du paiement*

Le paiement du prix des Equipements vendus par l'intermédiaire de la Plateforme s'effectue comptant à la commande de l'Utilisateur. L'encaissement du prix est réalisé par la Société, au nom et pour le compte de l'Annonceur, sur un compte séquestre. Le prix ne sera transmis à l'Annonceur qu'après réception de la facture de l'Annonceur, suivant la validation par l'Utilisateur du retrait des Equipements commandés.

#### *6.2.2. Moyens de paiement*

Seuls les paiements par prélèvement et carte bancaire (Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bleues) sont acceptés par la Société.

En cas de paiement par prélèvement bancaire, l'Utilisateur remet à la Société un exemplaire imprimé de mandat de prélèvement SEPA dûment complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire. L'Utilisateur s'engage à informer immédiatement la Société de toute modification de sa domiciliation bancaire et à lui communiquer un nouvel imprimé de Mandat de Prélèvement SEPA dûment complété et signé, nécessairement avant que celle-ci ne devienne effective.

En cas de paiement réalisés par carte bancaire, l'Utilisateur doit renseigner les informations de sa carte bancaire au moment de la commande.

**LES PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR L'UTILISATEUR NE SERONT CONSIDÉRÉS COMME DÉFINITIFS QU'APRÈS ENCAISSEMENT EFFECTIF PAR LA SOCIÉTÉ DES SOMMES DUES POUR LE COMPTE DE L'ANNONCEUR.**

### **6.3. Retard de paiement**

En cas de retard de paiement des sommes dues par l'Utilisateur au-delà des délais prévus, des pénalités de retard au taux de 15 % seront automatiquement et de plein droit acquises à la Société, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que la Société serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Utilisateur.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par l'Utilisateur, sans préjudice de toute autre action que la Société et/ou l'Annonceur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Utilisateur. La Société se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler les commandes en cours.

De surcroît, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, par l'Utilisateur de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. La Société se réserve le droit de demander à l'Utilisateur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

### **6.4. Escompte - Rabais - Remise - Ristourne**

L'Annonceur ne pratique aucun escompte ni aucun rabais, remises ou ristournes sauf conditions particulières.

## **ARTICLE 7 – RETRAIT DES EQUIPEMENTS**

---

### **7.1. Mise à disposition et retrait des Equipements**

Les Equipements vendus ou donnés sur la Plateforme, sont mis à disposition par les Annonceurs au lieu et à compter de la date indiqués dans l'Annonce.

Lors de sa commande, l'Utilisateur pourra proposer à l'Annonceur sur la Plateforme, trois (3) dates et horaires afin de procéder au retrait des Equipements. L'Annonceur pourra soit accepter soit proposer des nouvelles dates de retrait à l'Utilisateur sur la Plateforme.

L'Utilisateur s'engage à procéder à l'enlèvement des Equipements aux date et horaire convenus avec l'Annonceur. A défaut, l'Annonceur n'est pas en mesure d'assurer les conditions de conservation des Equipements qui pourront être stockés notamment en extérieur. Les éventuelles dégradations et/ou perte que pourrait subir les Equipements seraient supportées par l'Utilisateur.

A compter de la date convenue pour le retrait de l'Equipement, l'Utilisateur disposera d'un délai de trois (3) jours pour confirmer le retrait de l'Equipement ou faire toute réclamation concernant l'Equipement. Passé ce délai, l'Equipement sera réputé retiré par l'Utilisateur. En cas de difficulté, l'Utilisateur pourra contacter le service client de la Société dans les conditions mentionnées à l'article 9 des présentes.

La responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être mise en cause par l'Utilisateur en cas de difficulté pour procéder au retrait des Equipements et ce quelle qu'en soit la cause, et notamment :

- en cas d'indisponibilité de l'Annonceur aux dates proposées par l'Utilisateur, et réciproquement ;
- en cas d'indication incorrecte du lieu de retrait par l'Annonceur, que la Société n'est pas en mesure de vérifier ;
- en cas de difficulté à retirer les Equipements en raison de leur taille, de leur poids ou de leur volume, que l'Utilisateur devra vérifier avant la date du retrait auprès de l'Annonceur.

## **7.2. Transfert des risques**

Le transfert de propriété des Equipements vendus à l'Utilisateur ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de l'enlèvement desdits Equipements. En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des Equipements sera réalisé dès la finalisation de la commande des Equipements.

## **ARTICLE 8 – REÇU FISCAL DES DONATIONS**

---

Lors de son inscription sur la Plateforme, l'Utilisateur doit indiquer s'il est éligible aux dispositifs de réduction d'impôt prévus par les articles 200, 238 bis et 978 du Code général des impôts, et à quel titre. La Société réalisera une vérification de cette éligibilité afin de valider la création du compte de l'Utilisateur dans les conditions de l'article 4.3. des présentes. L'Utilisateur s'engage à mettre régulièrement à jour cette information sur son espace personnel sur la Plateforme.

En cas de donation d'Equipements à un Utilisateur éligible, l'Utilisateur s'engage à importer sur la Plateforme un reçu fiscal établi au moyen du Cerfa n° 11580\*04 qu'il aura dûment complété, tamponné et signé, sur la base des informations transmises par les Annonceurs sur la Plateforme, afin de finaliser sa commande d'Equipements.

Il est expressément rappelé à l'Utilisateur que seules certaines entités peuvent délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à un avantage fiscal, et que toute délivrance de reçus permettant à un contribuable d'obtenir indûment une réduction d'impôt est passible d'une amende administrative conformément aux dispositions de l'article 1740 A du Code Général des Impôts.

Afin de garantir une plus grande sécurité juridique, la Société recommande à l'Utilisateur de s'assurer qu'il répond bien aux critères légaux pour que les dons qui leur sont consentis ouvrent droit à réduction d'impôt en interrogeant l'administration fiscale à ce sujet dans le cadre d'un rescrit fiscal.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que la responsabilité de la Société ne saurait être engagée :

- dans le cas où l'Utilisateur a fait une déclaration erronée sur sa capacité à émettre des reçus fiscaux ;
- du fait des contenus des reçus fiscaux établis par l'Utilisateur sur la base des informations communiquées par l'Annonceur sur la Plateforme.

## **ARTICLE 9 – ASSISTANCE - RÉCLAMATIONS**

---

La Société met à disposition des Utilisateurs un service d'assistance qui peut être contacté au moyen du formulaire mis à disposition dans la rubrique « *Contactez-nous* » accessible sur toutes les pages de la Plateforme ou par téléphone.

En cas de réclamation à l'encontre d'un Annonceur, la Société fera ses meilleurs efforts pour tenter de résoudre les difficultés rencontrées par l'Utilisateur ou prononcer des sanctions à l'encontre dudit Annonceur. Il est cependant rappelé à l'Utilisateur que la Société n'est pas responsable en cas de manquement d'un Annonceur.

## **ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ**

---

L'Utilisateur reconnaît que les services offerts par la Société sont limités à la diffusion des Annonces publiées sur la Plateforme et à la mise en relation des Utilisateurs avec les Annonceurs.

**LES ANNONCEURS SONT ET DEMEURENT SEULS RESPONSABLES DE LA RÉALISATION DE LEURS OBLIGATIONS AUPRÈS DE L'UTILISATEUR EN VERTU DU CONTRAT CONCLU ENTRE L'ANNONCEUR ET L'UTILISATEUR, AUQUEL LA SOCIÉTÉ N'EST PAS PARTIE.**

En conséquence, la responsabilité de la Société est limitée à l'accessibilité, au contenu, à l'utilisation et au bon fonctionnement de la Plateforme dans les conditions énoncées aux présentes.

La Société fera toutes diligences et apportera tous les soins nécessaires à la bonne exécution de ses obligations. Elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution de ses obligations est imputable soit à l'Utilisateur ou à l'Annonceur, soit à un fait imprévisible et insurmontable, soit à un tiers, soit à un cas de force majeure.

La responsabilité de la Société ne pourra pas être recherchée notamment en cas :

- d'utilisation par l'Utilisateur de la Plateforme contraire à son objet ;
- du fait de l'usage de la Plateforme ou de tout service accessible via Internet ;
- du fait du non-respect par l'Utilisateur des présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- de coupure du réseau internet et/ou intranet ;
- de survenance de problèmes techniques et/ou d'une cyber-attaque affectant les locaux, les installations et espaces numériques, les logiciels, et le matériel appartenant à ou placés sous la responsabilité de l'Utilisateur ;
- de manquement à ses obligations par l'Annonceur.

L'Utilisateur doit prendre toutes les mesures appropriées pour protéger son matériel et ses propres données notamment en cas d'attaques virales par Internet.

**EN AUCUN CAS, LA SOCIÉTÉ NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES PRÉJUDICES INDIRECTS, TELS QUE PRÉJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE DONNÉES, PERTE DE COMMANDES, ATTEINTE À L'IMAGE DE MARQUE, TROUBLE COMMERCIAL QUELCONQUE, PERTE DE BÉNÉFICES, DE GAINS ET/OU DE PROFITS, PERTE DE CHANCE, PERTE DE CLIENTS. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LE MONTANT DES DOMMAGES-INTÉRÊTS QUI POURRAIENT ÊTRE MIS À LA CHARGE DE LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION**



DES PRÉSENTES, TOUT PRÉJUDICE CONFONDU ET CUMULÉ, SI SA RESPONSABILITÉ ÉTAIT ENGAGÉE, NE POURRA EXCÉDER DIX MILLE EUROS (10 000 €).

## **ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

---

### **11.1. Traitement des données des Utilisateurs**

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur, la Société est amenée à traiter des données à caractère personnel de l'Utilisateur, de ses préposés, dirigeants ou représentants. Les stipulations relatives au traitement de ces données à caractère personnel figurent en annexe des présentes, dans le document Charte de protection des données personnelles, accessible depuis toutes les pages de la Plateforme et à l'adresse suivante :

***[Insérer un lien vers la charte de protection des données]***

Dans le cadre de ses échanges avec les Annonceurs, l'Utilisateur reconnaît également que le traitement de ses données personnelles par l'Annonceur est réalisé conformément à la politique de traitement des données desdits Annonceurs que ces derniers lui communiqueront, à l'exclusion de la Charte de protection des données de la Société.

### **11.2. Traitement des données des Annonceurs**

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, la Société est amenée à communiquer à l'Utilisateur certaines données à caractère personnel relatives à l'Annonceur. Les parties agissent à ce titre en qualité de responsables conjoints de traitement dans le traitement des données des Annonceurs. A cet effet, un accord de co-traitance de ces données est annexé aux présentes Conditions Générales d'Utilisation.

## **ARTICLE 12 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

---

Toutes les marques, éléments distinctifs de marque, noms de domaines, photographies, textes, commentaires, illustrations, images animées ou non, séquences vidéo, sons, ainsi que tous les éléments informatiques, notamment les codes sources, objet et exécutables qui pourraient être utilisés pour faire fonctionner la Plateforme (ci-après désignés ensemble par « *les Œuvres* ») sont protégés par les lois en vigueur au titre de la propriété intellectuelle.

Elles sont la propriété pleine et entière de la Société ou de ses propres concédants. L'Utilisateur ne pouvant se prévaloir d'aucun droit à cet égard, ce qu'il accepte expressément. Il est interdit à l'Utilisateur notamment de reproduire, adapter, modifier, transformer, traduire, publier et communiquer de quelque manière que ce soit, directement et/ou indirectement, les Œuvres de la Société.

L'Utilisateur s'engage à ne jamais porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de la Société et se porte fort de cette obligation pour ses représentants et préposés, actuels et futurs.

Les engagements ci-dessus, s'entendent de toute action directe ou indirecte, personnellement ou par personne interposée, pour leur propre compte ou celui d'un tiers.

## **ARTICLE 13 – PUBLICITÉ**

---

L'Utilisateur reconnaît et accepte que la Société puisse le répertorier en référence dans une liste de clients qui peut être diffusée à des fins de prospection et de promotion tant de façon interne que de façon externe, par tous moyens et notamment au sein de tous services de communication au public par voie papier ou électronique et notamment sur la Plateforme.

## **ARTICLE 14 – DIVERS**

---

### **14.1 Election de domicile**

Les parties élisent domicile à l'adresse indiquée lors de son inscription pour l'Utilisateur et à l'adresse de son siège social pour la Société.

### **14.2 Intégralité**

Les parties reconnaissent que les présentes Conditions Générales d'Utilisation constituent l'intégralité de l'accord conclu entre elles concernant l'utilisation de la Plateforme et se substituent à toute offre ou accord antérieurs, écrits ou verbaux.

La diffusion d'Annonces sur la Plateforme est régie par les Conditions Générales de Diffusion.

### **14.3 Invalidité partielle**

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales d'Utilisation s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des Conditions Générales d'Utilisation ni altérer la validité de ses autres stipulations.

### **14.4 Tolérance**

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque des présentes Conditions Générales d'Utilisation ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

## **ARTICLE 15 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

---

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

**EN CAS DE DIFFEREND ENTRE LES PARTIES, CELLES-CI S'ENGAGENT A NEGOCIER AFIN DE TROUVER UNE SOLUTION A L'AMIABLE DANS LEURS INTERETS MUTUELS.**

**DANS LE CAS OU LES PARTIES NE SERAIENT PAS PARVENUES A UNE SOLUTION AMIABLE DANS LES TRENTE (30) JOURS DE SA SURVENANCE, TOUT LITIGE RELATIF A LA VALIDITE, L'ACCEPTATION, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION OU LA RESILIATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET A SES SUITES SERA SOUMIS AU TRIBUNAL DE MONTPELLIER, EXCLUSIVEMENT**

**COMPETENT, Y COMPRIS EN REFERE, NONOBTANT L'APPEL EN GARANTIE OU LA PLURALITE DE DEFENDEURS.**

## **ANNEXE - ACCORD DE COTRAITANCE DE DONNEES PERSONNELLES**

---

Tenant compte de la réglementation en vigueur, la présente annexe a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Utilisateur et la Société traitent les données à caractère personnel des Annonceurs dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, ainsi que les conditions dans lesquelles ils en assurent chacun la sécurité dans le respect de la réglementation applicable.

**En conséquence de quoi il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 – OBLIGATIONS DES PARTIES**

---

La Société et l'Utilisateur acceptent et garantissent ce qui suit :

- 1.1. Les données à caractère personnel ont été collectées, traitées et transférées dans le respect de la réglementation applicable ;
- 1.2. Ils disposent des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer un niveau de sécurité adapté des données à caractère personnel communiquées, lié au traitement et à la nature des données à protéger ;
- 1.3. Ils se sont assurés que l'autre partie présente les garanties suffisantes de sécurité pendant toute la durée des présentes afin de satisfaire aux obligations juridiques qui lui incombent en vertu des présentes clauses ;
- 1.4. Ils s'assurent du respect d'une sécurité suffisante en vertu de la réglementation en vigueur, afin de protéger les données à caractère personnel contre une destruction fortuite ou illicite, une perte fortuite, une altération, une divulgation ou un accès non autorisé, notamment lorsque le traitement suppose la transmission de données par réseau, et contre toute autre forme illicite de traitement et ils s'assurent que ce niveau de sécurité est adapté aux risques liés au traitement et à la nature des données à protéger, eu égard au niveau technologique et au coût de mise en œuvre du traitement ;
- 1.5. Ils répondent aux demandes de renseignements des personnes concernées et de l'autorité de contrôle concernant les traitements des données à caractère personnel réalisés ;
- 1.6. En cas de défaillance d'une partie à répondre aux demandes des personnes concernées ou de l'autorité de contrôle, conformément à l'article 1.5. des présentes ou si elle n'est pas en mesure de le faire, l'autre partie devra y répondre dans la mesure du possible en communiquant les informations dont elle peut raisonnablement disposer. Ces réponses doivent être apportées dans des délais raisonnables ;
- 1.7. Ils ont informé les personnes concernées du traitement réalisé sur leurs données, conformément à la réglementation en vigueur, et notamment, du transfert de données réalisé au profit de l'autre partie aux présentes ;
- 1.8. Ils mettront à la disposition des personnes concernées, si elles le demandent, une copie des présentes clauses, et une description sommaire des mesures de sécurité, ainsi qu'une copie de tout contrat de sous-traitance ultérieure ayant été conclu

conformément aux présentes clauses, à moins que les clauses ou le contrat ne contiennent des informations commerciales, auquel cas ils pourront retirer ces informations ;

- 1.9. Ils peuvent chacun faire appel à un Sous-Traitant (*ci-après, le « **Sous-Traitant** »*) pour mener des activités de traitement spécifiques. Chacune des parties doit informer l'autre partie de toute désignation, tout changement, ajout ou remplacement de Sous-Traitants. Chaque partie doit s'assurer que le Sous-Traitant présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la réglementation en vigueur relative à la protection des données ;
- 1.10. Le cas échéant, chaque partie devra envoyer dans les meilleurs délais une copie dudit contrat de sous-traitance à l'autre partie ;
- 1.11. Les parties garantissent la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre des présentes et elles veilleront à ce titre, à ce que leur personnel autorisé à traiter les données à caractère personnel en vertu des présentes s'engage également à respecter la confidentialité ou qu'il soit soumis à une obligation légale de confidentialité et reçoive la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.
- 1.12. Toute personne agissant sous l'autorité d'une partie, y compris un Sous-Traitant, ne peut traiter les données à caractère personnel que sur instruction de cette partie. Cette disposition ne s'applique pas aux personnes que la loi ou la réglementation autorise ou oblige à accéder aux données à caractère personnel ;
- 1.13. Chaque partie demeure pleinement responsable à l'égard de l'autre en cas de manquement, par son Sous-Traitant, aux obligations en matière de protection des données qui lui incombent conformément audit accord écrit et à la réglementation en vigueur. Plus spécifiquement, en cas de recours à un Sous-Traitant impliquant un transfert de données vers un pays tiers ne présentant pas de garanties suffisantes au sens du RGPD, la partie concernée devra conclure avec ledit Sous-Traitant un contrat conforme à la réglementation en vigueur ;
- 1.14. Les parties traiteront les données communiquées conformément aux finalités décrites à l'annexe 1 et elles sont juridiquement habilitées à donner les garanties et à prendre les engagements énoncés dans les présentes clauses.

## **ARTICLE 2 – RESPONSABILITÉ ET DROITS DES TIERS**

---

- 2.1. Les parties doivent s'aider à s'acquitter de leur obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage), et droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Lorsque les personnes concernées exercent auprès d'une partie des demandes d'exercice de leurs droits, cette dernière doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique au contact désigné par l'autre partie en annexe 1 des présentes pour la Société et lors de l'inscription sur la Plateforme pour l'Annonceur ;

- 2.2.** Les parties acceptent et reconnaissent que toute personne concernée, ayant subi un dommage du fait d'un manquement par les parties ou par un Sous-Traitant à l'une quelconque de leurs obligations respectives en vertu des présentes et de la réglementation en vigueur, a le droit d'obtenir la réparation du préjudice subi dans sa totalité de la part de l'une ou l'autre des parties. La partie dont la responsabilité sera engagée ne peut s'exonérer de sa responsabilité que si elle prouve que le fait qui a provoqué le dommage ne lui est nullement imputable. Toutefois, une partie ne peut invoquer un manquement par un de ses Sous-Traitants à ses obligations pour échapper à ses propres responsabilités.
- 2.3.** Sans préjudice des éventuelles actions en réparation intentées par la personne concernée ou des éventuelles sanctions prononcées par l'autorité de contrôle ou toute autre autorité compétente, chaque partie est responsable envers l'autre des dommages qu'elle lui cause par suite d'un manquement aux présentes clauses. La responsabilité entre les parties se limite au dommage effectif subi, à l'exclusion des dommages indirects tels que préjudice commercial, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices, de gains et/ou de profits, perte de chance, perte de clients. Tout dommage subi par un tiers est un dommage indirect, et ne donne pas lieu en conséquence à indemnisation.

### **ARTICLE 3 – DÉLÉGUÉS À LA PROTECTION DES DONNÉES**

---

Le cas échéant, les parties se communiquent mutuellement le nom et les coordonnées de leur délégué à la protection des données, s'ils en ont désigné un conformément à l'article 37 du RGPD.

A défaut, les parties se communiquent le nom et les coordonnées d'un point de contact au sein de leur organisation qui est autorisé à répondre aux demandes de renseignements concernant le traitement des données à caractère personnel et coopère de bonne foi avec l'autre partie, les personnes concernées et l'autorité de contrôle au sujet de toutes ces demandes de renseignements dans des délais raisonnables.

### **ARTICLE 4 – REGISTRE DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT**

---

Les Parties déclarent tenir un registre écrit de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées en vertu des présentes comprenant :

- le nom et les coordonnées de la Société, de l'Annoncéur et des éventuels Sous-Traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données de chacun d'eux ;
- les catégories de traitements effectués ;
- le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du RGPD, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins :
  - la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel ;

- des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
- des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

## **ARTICLE 5 – VIOLATIONS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

---

### **5.1. Notification des violations de données à caractère personnel à l'autre partie**

Chaque partie notifie à l'autre toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 48 heures après en avoir pris connaissance et par tout moyen écrit. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre, si nécessaire, la notification de cette violation à la CNIL.

### **5.2. Notification des violations de données à caractère personnel à la CNIL et communication à la personne concernée**

Chaque partie fera son affaire personnelle de la notification de la violation de données à caractère personnel à la CNIL ainsi que de sa communication aux personnes concernées. L'autre partie reconnaît ainsi qu'elle n'est pas autorisée à réaliser ces notification et communication au nom et pour le compte de l'autre partie.

## **ARTICLE 6 – RÈGLEMENT DES LITIGES AVEC LES PERSONNES CONCERNÉES OU L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE**

---

- 6.1.** En cas de litige avec une personne concernée ou une autorité de contrôle relatif au traitement des données à caractère personnel, les parties s'informent mutuellement de ces litiges et coopèrent dans leur défense.
- 6.2.** Chaque partie se plie à la décision d'un tribunal compétent du pays d'établissement de la Société ou de l'autorité de contrôle qui est définitive et contre laquelle aucun recours n'est possible.

## **ARTICLE 7 – REPRÉSENTATION, MÉDIATION, JURIDICTION ET COOPÉRATION AVEC LES AUTORITÉS DE CONTRÔLE**

---

- 7.1.** Les parties ont connaissance et acceptent que la personne concernée a le droit de se faire représenter par une association ou un autre organisme à but non lucratif si elle en exprime le souhait conformément à la réglementation en vigueur ;
- 7.2.** Les parties acceptent que la personne concernée puisse demander réparation du préjudice subi dans les conditions de l'article 2.2. des présentes, soit en soumettant le litige à la médiation d'une personne indépendante ou, le cas échéant, de l'autorité de contrôle ; soit en portant le litige devant les tribunaux compétents.

Les parties conviennent que le choix effectué par la personne concernée ne remettra pas en cause le droit procédural ou matériel de cette dernière d'obtenir réparation conformément à d'autres dispositions du droit national ou international ;

- 7.3.** La Société et l'Utilisateur conviennent de déposer une copie du présent contrat auprès de l'autorité de contrôle si celle-ci l'exige.

## **ARTICLE 8 – RÉSILIATION**

---

- 8.1.** En cas de manquement par l'Utilisateur à l'une de ses obligations, la Société peut temporairement suspendre le présent accord et les Conditions Générales d'Utilisation jusqu'à ce qu'il soit remédié au manquement.
- 8.2.** La Société pourra résilier les présentes clauses et les Conditions Générales d'Utilisation, sans préjudice des autres droits qu'il pourrait faire valoir à l'encontre de l'Utilisateur, dans les cas suivants :
- la suspension conformément à l'article 8.1. des présentes, pendant une durée supérieure à un mois ;
  - la violation par l'Utilisateur d'une de ses obligations prévues aux articles 1, 3, 4, 5 et 10 des suivantes.

Cette résiliation interviendra après mise en demeure adressée par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, demeurée sans effet quinze (15) jours calendaires après sa réception.

## **ARTICLE 9 – MODIFICATION DES PRÉSENTES CLAUSES**

---

Les parties s'engagent à ne pas modifier les présentes clauses. Les parties restent libres d'inclure d'autres clauses à caractère commercial qu'elles jugent nécessaires, à condition qu'elles ne contredisent pas les présentes clauses.

## **ARTICLE 10 – DESCRIPTION DU TRANSFERT**

---

Les détails du transfert et des données à caractère personnel sont spécifiés à l'annexe 1. Les parties conviennent que l'annexe 1 peut contenir des informations professionnelles confidentielles qu'elles ne divulgueront pas à des tiers, sauf si la loi les y oblige ou en réponse à une agence officielle ou réglementaire compétente ou si elles y sont tenues en vertu de la clause 7.3. des présentes. Les parties peuvent exécuter des annexes supplémentaires pour couvrir des transferts supplémentaires, qui seront soumises à l'autorité si nécessaire. L'annexe 1 peut aussi être rédigée de manière à couvrir des transferts multiples.

## **ARTICLE 11 – DROIT APPLICABLE AUX CLAUSES**

---

Les présentes clauses sont régies par le droit du pays où la Société est établie.



## ANNEXE 1 – DESCRIPTION DU TRANSFERT

---

**PERSONNES CONCERNEES :**

Les données à caractère personnel traitées se rapportent aux catégories suivantes de personnes concernées : Les Annonceurs, leurs représentants ou préposés.

**FINALITE DU TRANSFERT :**

Les finalités du traitement sont les suivantes :

- Traitement des commandes d'Equipements sur la Plateforme ;
- Etablissement des reçus fiscaux en cas de donation d'Equipements ;
- Etablissement des CERFAS pour les dons d'Equipements ;
- Etablissement de la facture de commission SCOP3 ;
- Etablissement de la facture d'abonnement SCOP3 ;
- Gestion des litiges par le service clients.

**CATEGORIES DE DONNEES :**

Les données à caractère personnel traitées se rapportent aux catégories de données suivantes :

- Les noms et prénoms, coordonnées électroniques et téléphoniques des Annonceurs, de leurs représentants ou préposés.

**DESTINATAIRES :**

Les données à caractère personnel traitées ne peuvent être divulguées qu'aux destinataires suivants :

- L'hébergeur et le prestataires en charge de la maintenance informatique des parties ;
- Le prestataire en charge d'encaisser et de séquestrer le prix de vente des Equipements ;
- Les associations recevant des dons d'Equipements pour l'établissement du reçu fiscal.

**DONNEES SENSIBLES (le cas échéant) :**

Les données à caractère personnel traitées se rapportent aux catégories de données sensibles suivantes : Néant.

**AUTRES INFORMATIONS UTILES (limite de conservation et autres informations pertinentes) :**

---

---

---

---

---

**DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES OU POINT DE CONTACT DE LA SOCIETE :**

Service des données personnelles SCOP3.